

# PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 28 janvier 2009

Direction des relations  
avec les collectivités locales  
Bureau du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Muriel LELEU  
Tel : 03 44 06 12 55  
Fax : 03 44 06 12 56  
[muriel.leleu@oise.pref.gouv.fr](mailto:muriel.leleu@oise.pref.gouv.fr)

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents des  
groupements à fiscalité propre  
en communication à :  
Monsieur le Trésorier-Payeur Général  
MM. les Sous-Préfets d'arrondissement

Objet : Fiscalité locale 2009. Etats 1259 MI

J'ai l'honneur de vous informer des nouvelles modalités de transmission des états 1259 MI portant notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales, au titre de l'exercice budgétaire 2009.

Dorénavant, ces états vous seront adressés directement par les services de la trésorerie générale, dans le courant du mois de février.

Dès que les assemblées délibérantes auront voté les taux, les cinq exemplaires qui constituent l'état devront être dûment complétés, puis retournés, à la Préfecture de l'Oise, direction des relations avec les collectivités locales – Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat pour les collectivités relevant de l'arrondissement de Beauvais, ou à la sous-préfecture pour les autres collectivités.

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que les états 1259 MI doivent être impérativement accompagnés de la délibération relative au vote des taux. En l'absence de transmission simultanée de ces deux documents, mes services ne peuvent vérifier la concordance des taux entre la délibération et l'état 1259 MI.

Aussi, en cas de transmission incomplète, le document parvenu en préfecture ou en sous-préfecture vous sera retourné. Il vous appartiendra alors de procéder à un nouvel envoi complet.

Je vous rappelle que la date limite de vote des taux est fixée au 30 mars 2009.

Je vous remercie par avance de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le préfet  
et par délégation,  
le secrétaire général,

*Signé*

Patricia WILLAERT